

Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement

NM/CM/LM

Paris, le 22 décembre 2008

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2008**  
**DU CONSEIL DE QUARTIER AUTEUIL- SUD**

Le dix sept octobre deux mille huit, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du XVIème arrondissement.

Etaients présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique BAIGUINI, M. Thomas LAURET, M. Eric de NOÛEL, M. Antoine DUFOUR, Mme Sabine GAUDISSERT, M. Valère GROS, Mme Françoise JAVEL, M. Jean-Michel SORLIN, M. Frédéric BOUSCARLE, M. Olivier de HONDT, M. Gaëtan de SALVATORE, Mme Arlette du CHESNE de GRAND-HAN, Mme Martine MARTIN, Mme Jany MONDOLONI.

M. MERCIER, M. RAMON, Mme HUNTER, Mme PINSOLLE

Etaients excusés :

Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Inter-Jeunes, Mme Michel RAYER, Mlle Priscilla PIERRE, Mme Béryl VEILLET.

**Mme DREYFUSS** ouvre la séance du conseil de quartier Auteuil Sud en présentant Mme MONIER, adjointe au Maire en charge de ce quartier, et rappelle que dans cette nouvelle mandature les conseils sont ouverts au public et qu'il peut prendre la parole. Il est préférable que ce soit de la manière la plus concise possible, chacun son tour et de se présenter au moment de prendre la parole afin de faciliter la rédaction du compte rendu de séance. Mme DREYFUSS présente les deux assistantes qui sont là pour prendre en note les doléances et y répondre le plus rapidement possible. Elle annonce que le budget de fonctionnement s'élève à 3822,12 euros et le budget d'investissement à 7937,42 euros pour cette nouvelle année budgétaire du Conseil de quartier Auteuil Sud. Il s'agit de budgets qui seront utilisés grâce aux propositions d'investissement et d'animation des conseillers de quartier. Elle remercie le Commissaire Divisionnaire, M. MERCIER, son adjoint, M. RAMON, qui vient d'arriver dans l'arrondissement, et Mme Béatrice HUNTER, qui sont présents à chaque conseil de quartier. Elle remercie également Mme PINSOLLE, directrice du centre de stabilisation rue de Varize qui sera présenté ce soir dans le cadre du point sur l'urbanisme.

**M. GOASGUEN** présente les élus membres du conseil de quartier : Mme Laurence DREYFUSS, chargée de la coordination des conseils de quartier, Mme Danièle GIAZZI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Mme Nicole MONIER, chargée du conseil de quartier Auteuil Sud, M. Pierre AURIACOMBE Conseiller de Paris, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER Conseiller de Paris, Mme BAIGUINI et M. Thomas LAURET Conseillers d'arrondissement. Il explique l'état d'esprit dans lequel il souhaite que les conseils de quartier fonctionnent. Il ne veut pas qu'ils se tiennent tous à la Mairie mais au cœur des quartiers. Cette première réunion se tient donc à la Mairie mais les autres seront délocalisées. Le Conseil de quartier est différent du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris, l'intérêt n'étant pas d'opposer des arguments politiques, même s'ils sont bien fondés, mais d'écouter et de voir quel est le sentiment général. M. GOASGUEN pense que c'est aux conseillers de quartier et au public de donner leurs points de vue et de faire des propositions pour utiliser les crédits de fonctionnement et d'investissement. Il souhaite que les conseils de quartier prennent une localisation bien précise, avec la population du quartier et que tout cela se passe dans le meilleur esprit possible.

### Point sur les grands projets d'urbanisme du quartier.

M. GOASGUEN aborde l'ordre du jour en commençant par le point sur l'urbanisme puisqu'il existe une forte attente sur cette question dans le 16<sup>e</sup>.

Il rappelle que Mme HIDALGO, adjointe chargée de l'Urbanisme à la Mairie de Paris, a accepté sa demande, la constitution d'une commission, qui permette d'envisager l'urbanisme de manière globale pour ce quartier de la porte d'Auteuil. Il s'agit, si possible, d'obtenir des projets dignes de ce quartier et qui répondent aux aspirations esthétiques, sociales mais aussi à ce que pensent les habitants. M. Goasguen indique que, de ce point de vue, il y aura beaucoup de travail à faire. Il explique que ces projets feront certainement l'objet de nombreuses discussions, en espérant qu'il y aura le moins de problèmes possible même s'il n'exclut pas la nécessité de recourir au contentieux avec des associations, de manière à protéger le cadre de vie et empêcher des atteintes trop graves à l'urbanisme de la Porte d'Auteuil.

Concernant le stade de rugby « Jean Bouin », le Conseil de Paris a voté l'an dernier une délibération autorisant cet établissement à passer d'une capacité actuelle de 8 000 places à 20 000 et a accordé un crédit d'un peu plus de 100 millions d'euro. La Mairie du 16<sup>e</sup> s'y est opposée. Plus récemment, on a entendu qu'il y aurait une augmentation de crédits qui s'élèverait globalement à 39 millions supplémentaires. On attend une confirmation officielle car, pour le moment, il n'y a que la presse qui en ait été informée. En tant que Maire du 16<sup>e</sup>,

M. GOASGUEN ne manquera pas de poser la question : est-ce qu'il faut vraiment consacrer 150 millions à l'extension d'un stade alors qu'il y a le stade Charlety dans le 13<sup>e</sup> arrondissement qui pourrait convenir ?

M. GOASGUEN aborde ensuite le sujet de la piscine Molitor et confirme que le projet avance. Il se réjouit que cette piscine puisse démarrer le plus rapidement possible mais cela se fera sous la forme d'un bail emphytéotique. Il s'agit d'une forme de partenariat public-privé qui permettra de ne pas dépenser d'argent puisque la Ville ne mettra pas un centime dans cette affaire. Actuellement, deux projets sont à l'étude à la commission : un projet du groupe Bouygues et un second du groupe Vinci. Il ne peut pas en dire plus dans la mesure où ces commissions sont confidentielles mais ces deux projets sont intéressants puisqu'ils permettent en tout cas d'avoir une piscine Molitor enfin reconstituée et aménagée.

De ce point de vue c'est un projet qui fonctionne, mais il se pose des questions sur l'ouverture au public de cette piscine et quel en sera le coût.

En ce qui concerne Roland Garros, contrairement à ce que M. GOASGUEN a pu lire un peu partout, le Conseil de Paris a voté une étude lors de sa dernière délibération, et non pas un concours d'architecte. Il s'agit d'étudier la possibilité de réaliser une extension de Roland Garros sur le Stade Hébert. Nous sommes donc encore loin d'un projet concret d'autant plus qu'il a senti que d'autres solutions sont envisageables aussi bien à la Fédération de Tennis - qui va changer probablement de direction au mois de février - qu'à la Ville de Paris. Tout n'est peut être pas aussi avancé que l'on peut le croire mais en toute hypothèse il faudra rester attentif.

Sur le site de la gare d'Auteuil, il existe un conflit puisque le plan qui a été proposé ne convient pas à la Mairie du 16<sup>e</sup> par sa hauteur. M. GOASGUEN affirme qu'on essaie de lui faire un mauvais procès en l'accusant d'être contre les logements sociaux, alors qu'il est favorable à ce qu'il y ait plus de logements sociaux. Aller au-delà des 50% ne le gênerait pas du tout, on peut même aller jusqu'à 80% ou même 100%, mais il ne peut pas accepter que l'on déroge à des règles d'urbanisme qui lui paraissent évidentes. C'est cette position qu'il défendra devant Mme HIDALGO lorsque la concertation s'ouvrira. Les constructions lui paraissent tout à fait contestables avec des hauteurs de dix étages qui vont défigurer ce quartier. Il fera valoir les droits du 16<sup>e</sup> arrondissement sur le plan politique mais aussi sur le plan juridique s'il le faut.

En ce qui concerne le projet Sainte Perrine c'est le calme plat et il s'en félicite. Cette affaire semblait être enterrée puis est ressortie au moment de la campagne électorale. Pour le moment on n'en entend pas trop parler mais il pense que la question reviendra même si elle n'est pas directement liée au projet d'urbanisme d'Auteuil. Pour le moment il n'a ni de bonne ni de mauvaise nouvelle.

**M. GOASGUEN** aborde le sujet de la rue Varize en se félicitant de la présence de Mme PINSOLLE et de l'installation du centre d'insertion. Contrairement à ce que pensent certains, qui font passer les habitants du 16<sup>e</sup> pour d'affreux bourgeois réactionnaires, ce lieu a toujours été un lieu d'insertion sociale. Les Petites Sœurs des Pauvres ont eu des difficultés et ont dû vendre le terrain à la COGEDIM. Le projet de construction proposé a été refusé par les associations de riverains au cours d'une réunion extrêmement tendue. La solution provisoire qui a été trouvée est une bonne solution et il soutiendra l'idée d'un emplacement social qui peut être aménagé durablement et souhaite que le projet voté concernant Varize soit rendu caduc. M. GOASGUEN rappelle que le 16<sup>e</sup> a besoin de crèches, d'écoles, de centres sociaux

et d'une maison médicale pour les personnes âgées. C'est un magnifique centre qui a toujours eu une vocation sociale qui doit être conservée.

Voilà très rapidement le point de vue du Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement sur ce projet mais c'est ici le conseil de quartier donc à ses représentants d'en parler puisqu'ils ont demandé à être entendu sur ce sujet. Il donne la parole à l'assistance en proposant à Mme JAVEL d'intervenir au sujet de Jean Bouin étant donné qu'elle avait posé une question à ce sujet.

**Mme JAVEL** annonce qu'une demande a été déposée auprès de Mme ALBANEL afin que la tribune de Jean Bouin datant de 1925 soit classée puisqu'elle est référencée au patrimoine. Mme ALBANEL, en visitant Jean Bouin, avait trouvé l'idée intéressante car elle fait partie du parcours Boulogne, Piscine Molitor, le Corbusier, etc. Elle rappelle que c'est une tribune bateau, unique en son genre et qu'il est tout à fait possible de la restaurer. Elle souhaiterait savoir pourquoi elle n'a pas obtenu de réponse sur ce dossier.

**M. GOASGUEN** pense que c'est une très bonne initiative, Mme ALBANEL a effectivement visité l'endroit et pour le moment le dossier est sur son bureau. Il a été obtenu le classement par l'UNESCO de l'atelier de Le Corbusier qui fait face, ce qui implique un certain nombre de modifications du projet Jean Bouin s'il venait à maturité, mais pour le moment il n'a pas de réponse à ce sujet. Il s'engage à relancer cette affaire.

**M. GROS** a appris qu'une commission spéciale avait été créée afin de choisir entre les deux groupes ayant répondu à l'appel d'offre de la piscine Molitor. Il souhaite savoir si la Mairie du 16<sup>e</sup> était représentée dans cette commission et par qui.

**M. GOASGUEN** répond que plusieurs élus du 16<sup>e</sup> y siègent et que lui-même est vice président de cette commission qui est présidée par Mme Anne HIDALGO. Pour le moment, elle ne s'est réunie qu'une fois, une seconde réunion est prévue dans quelques jours. Il s'agit de deux beaux projets mais qui rencontrent quelques difficultés avec les architectes des bâtiments de France. Il pense que Molitor sera un beau projet mais qu'il faudra discuter de l'utilisation des lignes d'eaux par les élèves, le 16<sup>e</sup> manquant de piscines tout comme Boulogne. Le projet avance bien mais M. GOASGUEN aurait préféré que l'on mette l'argent dans Molitor plutôt que Jean Bouin. L'intérêt est que cela permet de faire de l'investissement plus rapidement à un coût moindre, et plus le bail est long plus on diminue le prix d'utilisation pour le parisien. Il n'est donc pas opposé à ce que la période de bail emphytéotique soit augmentée et conclut que parmi tous les projets c'est celui-ci qui pose le moins de problème.

**M. DUFOUR** de l'association Paris 16 Info, intervient sur le projet Molitor. Cela va plus vite certes, mais il a le sentiment que la Ville de Paris va perdre un équipement très important, de tout premier ordre, un équipement qui accueillait beaucoup de monde avant sa fermeture et qui a été public pendant soixante ans, même si depuis longtemps il n'y a rien à part des tags. Il rappelle qu'il avait été question de réhabiliter cette piscine dans le cadre des jeux olympiques. Cela signifie quand même que ce n'est pas n'importe quelle piscine. Il était question de 60 millions d'euros. M. DUFOUR ajoute qu'en comparaison, la piscine Joséphine Becker dans le 13<sup>e</sup> est toute petite car elle ne peut même pas accueillir un tiers de ce que peut accueillir la piscine Molitor et a coûté 20 millions d'euros. Il aimerait savoir pourquoi la piscine Joséphine Becker dans un arrondissement qui en a déjà trois et pourquoi pas la piscine Molitor dans un arrondissement qui n'en a qu'une. Il comprend que 60 millions d'euros cela représente beaucoup mais on y ajoute l'installation d'un hôtel, d'une salle de spectacle, des équipements qui n'existaient pas à l'origine, il serait donc possible de réduire la facture. Il s'étonne de l'attitude de la Ville de Paris et se demande si demain des écoles seraient aussi

privatisées si elles tombaient en ruines. C'est un peu la même logique et il croit qu'il y a certains équipements qui sont trop importants pour qu'on s'en débarrasse juste parce qu'ils coûtent cher. La Ville de Paris doit, selon lui, de temps en temps, mettre la main au porte monnaie puisqu'elle le fait parfois à d'autres occasions, et pas aussi essentielles que le sport de proximité.

**M. GOASGUEN** aurait préféré que les 150 millions de Jean Bouin soient affectés à Molitor mais il ne faut pas caricaturer non plus. La Ville de Paris ne perd pas la propriété mais délègue son utilisation à des sociétés privées pendant quelques décennies. Le prix n'est pas le problème de la Ville de Paris, c'est celui des investisseurs privés. C'est un système qui correspond à la volonté d'aller vite et de ne pas aller chercher dans la poche du contribuable. Il ne faut pas non plus que l'on charge l'utilisation à la journée et que les écoles et les associations soient défavorisées. Ce sont des sujets qui seront abordés par la commission. Les aménagements qui seront réalisés sont nécessaires pour rentabiliser l'investissement de la société qui sera choisie. Ce qui est présenté par les deux groupes et leurs associés est de bonne qualité même si l'un lui paraît meilleur que l'autre. Le 16<sup>e</sup> est très largement représenté dans cette commission et les élus seront très attentifs à ce que la piscine Molitor ne soit pas un endroit bas de gamme qui ne soient pas comparable à ce qu'elle était auparavant, cette piscine étant classée. Néanmoins, il comprend que certains s'inquiètent du fait que la piscine ne soit pas gérée par la ville.

**Un riverain** demande à quelle date se tiendra la commission qui est censée débattre des différents projets et quel est le calendrier d'avancement et de décisions finales, plus particulièrement sur le projet Jean Bouin, y a-t-il des informations supplémentaires et quelle est la visibilité sur 2009 ?

**M. GOASGUEN** répond que sur Jean Bouin sa position est très claire, il s'est exprimé dans la presse à ce sujet. Il sera implacable et ira devant le tribunal administratif ou n'importe quel autre car il est contre ce projet, c'est son avis personnel et celui de la Mairie du 16<sup>e</sup>. En ce qui concerne Molitor, il souhaite que cela aille vite, et il pense que la commission achèvera ses travaux d'ici un mois, et il espère d'ici 2011, l'ouverture de cette piscine.

**M. de NOUËL** représentant l'association SOS Murat Varize souhaite apporter un élément supplémentaire concernant le projet de la COGEDIM. Dernièrement, une modification au permis de construire a été affichée, cette modification a obtenu l'accord de la Ville et ils vont donc modifier un peu la face avant de l'EPADE. Par contre seize places de parking seront supprimées. Dans le dossier il y a une étude des flux de circulation, M. de NOUËL demande aux représentants de la Préfecture de bien vouloir la regarder de près car selon lui, on ne pourra plus du tout circuler dans le quartier.

La COGEDIM continue son travail au niveau de Varize, M. de NOUËL pense que la modification qui a été faite va un peu dans le sens de ce que les associations ont demandé mais toujours avec les logements de dix étages. M. de NOUËL partage l'avis du Maire sur les logements sociaux, c'est une bonne chose d'en construire, mais pas avec de telles hauteurs.

**M. GOASGUEN** précise qu'un avis défavorable a été donné par la Mairie du 16<sup>e</sup> concernant cette demande de modification du permis de construire, le débat sur Varize n'est pas clos. Le 16<sup>e</sup> arrondissement a vraiment besoin d'équipements collectifs de proximité. Il espère une attitude de compromis et qu'il arrivera à trouver un accord avec la Mairie de Paris, parce qu'il pense que c'est une très mauvaise idée d'installer de telles concentrations d'immeubles. Ce n'est pas l'aspect social qui le dérange il y a des modalités architecturales à respecter, et une

telle hauteur lui paraît difficilement réalisable. On dit souvent que dans les années 30 on faisait des immeubles plus hauts, ce n'est pas une raison pour reproduire les mêmes erreurs. Il s'agit d'un problème d'urbanisme aussi bien sur Varize qu'à Auteuil, où se trouvent des immeubles avec un nombre d'étages limité. C'est la même chose derrière Varize avec des immeubles de deux, trois, quatre étages mais il a bon espoir d'arriver à des compromis avec la première adjointe chargée de l'urbanisme qui lui paraît ouverte à ce genre de débats.

**Mme MONIER** donne la parole à Mme PINSOLLE puisque l'on aborde le sujet de Varize, pour le centre de stabilisation.

**Mme PINSOLLE** remercie Mme MONIER de lui laisser l'occasion d'expliquer ce qu'est le centre de stabilisation : un lieu d'accueil et d'hébergement pour des personnes sans abris. Ils ne sortent pas directement de la rue. Ce sont des gens qui sont souvent logés temporairement dans des chambres d'hôtel ou dans des centres d'hébergement d'urgence. Ils sont accueillis dans la mesure où ils souhaitent venir dans le centre et s'adapter aux règles de fonctionnement. Une insertion qui peut être très modeste, et consister tout simplement à remettre en place les différents droits sociaux des personnes tels que le RMI ou des allocations adultes handicapés et ensuite leur trouver une solution d'hébergement ou médico-social qui soit pérenne. Cela dépend des capacités et des choix de chacun. Actuellement le centre est complet, soixante neuf personnes vivant seules, dont dix places pour des femmes et cinquante neuf pour des hommes. La moyenne d'âge est de quarante neuf ans. Ce sont des personnes qui arrivent là parce qu'elles ont eu des parcours de vie difficiles et que des ruptures personnelles les ont amenées à avoir des difficultés et à se retrouver sans logement. Souvent, ils ont trouvé temporairement des solutions précaires, soit chez des amis, des proches ou à l'hôtel, et au bout d'un certain temps leurs revenus ne leur permettent pas de continuer à assumer le prix d'une chambre d'hôtel ou autres et donc font appel au SAMU Social au 115. Ils se retrouvent dans le système d'hébergement d'urgence et pour les aider à s'en sortir on leur propose un lieu où ils peuvent rester le temps nécessaire à leurs démarches. Le centre a comme échéance le 30 Mars 2009 dans la convention qui a été signée avec les Petites Sœurs des Pauvres et la COGEDIM. D'ici là, Mme PINSOLLE espère avoir trouvé des solutions pour les différentes personnes accueillies. Elle rappelle que ce dispositif dépend de l'Etat qui le finance directement, l'hébergement des personnes sans abris étant de sa compétence.

**M. de NOUËL** se demande ce que vont devenir ces personnes après le 30 Mars 2009 et s'il est possible de prolonger l'occupation des locaux.

**Mme PINSOLLE** répond que le centre dépend d'une société qui est l'ADOMA et qu'elle n'est pas décisionnaire mais si on le lui demande, elle le fera. Le cas échéant, il existe différentes structures de stabilisation qui seront mobilisées pour pouvoir accueillir ces personnes là. Il est hors de question de remettre les gens à la rue, personne ne le supporterait et encore moins les personnes accueillies.

**M. de NOUËL** demande s'il y a eu des travaux.

**Mme PINSOLLE** répond que le centre occupe uniquement le rez-de-chaussée et que des travaux de remise en état ont été effectués pour des questions de sécurité. Les sanitaires ont été refaits, le chauffage et l'électricité ont été remis en état, car les personnes ne pouvaient être accueillies avec le système électrique tel qu'il existait.

**M. de NOUËL** s'étonne que tout soit détruit alors que des travaux ont été effectués

**Mme PINSOLLE** ne connaît pas les plans mais suppose qu'effectivement la COGEDIM ne gardera pas le bâtiment en l'état.

**Une riveraine** représentant des locataires des logements sociaux situés 16 rue du Général Malleterre, souhaite faire part de gros problèmes de construction de cet immeuble datant de 1923, peu après la première guerre mondiale. Le problème est que les murs sont comme du carton pâte, c'est-à-dire que vous entendez vos voisins éternuer, tousser, ronfler, tirer la chasse d'eau à 4h du matin, le bébé hurler, le chien aboyer, c'est infernal. Une pétition a été faite auprès de la RIVP - la Régie Immobilière de la Ville de Paris - pour trouver une solution. Des plaintes ont été déposées au commissariat de police local mais sans effet. Il est impossible de mettre de la musique ou la télévision sans que cela fasse un drame. Même la gardienne se plaint quand sa voisine met la télévision alors qu'elle est réglée au minimum, c'est donc bien un problème de construction.

Elle s'indigne d'être obligée de subir des nuisances acoustiques diurnes et nocturnes parce qu'elle paye 30% moins chers que les riches, les bourgeois, qui vivent dans des appartements résidentiels. Le résultat de cette situation est qu'il y a un état de conflit latent et que les gens ne se supportent pas, ne se disent pas bonjour, s'évitent comme la peste. Elle en est réduite à être obligée de déménager parce qu'elle n'en peut plus. Elle indique être journaliste et estime ne pas avoir fait sept ans d'études, même si elle est née dans une famille pauvre, pour être obligée de supporter la promiscuité et le manque d'intimité. Elle affirme que les pauvres n'ont pas le droit à une qualité de vie dans leur logement, que c'est de la discrimination.

**M. MERCIER** souligne qu'il est possible de poser des questions sans forcément être agressif et qu'il est présent pour répondre dans la mesure de ses possibilités. Concernant les nuisances liées à la construction de l'habitation, comme on peut l'imaginer, la police n'est pas compétente. Elle peut intervenir en cas de tapage nocturne, se déplace en fonction des disponibilités des équipes et peut dresser des procès verbaux. C'est tout ce qu'il peut faire pour répondre aux problèmes de nuisances des voisins. Il n'est pas compétent pour le reste, et il n'y a pas de discrimination en ce qui concerne les interventions de la Police sur le 16<sup>e</sup> arrondissement. C'est tout ce que qu'il peut répondre concernant cette problématique.

**M. GOASGUEN** pense qu'il ne faut pas faire de polémique. Il a conscience que c'est très difficile. Et comme c'est l'idée de ces comités de quartier, il va signaler à la Mairie de Paris qu'il y a des problèmes dans les HLM de ce secteur puisque qu'on est là pour essayer de résoudre les problèmes. Il comprend parfaitement les difficultés et il les transmettra.

**M. DUFOUR** souhaite revenir sur le sujet précédent. En écoutant tout à l'heure l'énumération de tous les chantiers qui vont avoir lieu presque tous en même temps, il se demande, s'il était possible - et ce serait peut être le rôle des conseillers de quartier - d'avoir une concertation plus globale. Si on regarde sur un plan de l'arrondissement et du quartier tous ces projets, si on s'amuse à les colorier on voit qu'ils vont avoir lieux les uns à côté des autres ou presque. Il suggère une concertation ou un schéma d'ensemble concerté avec la population, les riverains, qui permettrait par exemple de diminuer un peu la hauteur de certains ensembles et éventuellement de trouver de la hauteur ailleurs, et répartir les logements harmonieusement. Cela se fait dans d'autres arrondissements lorsque l'on fait ce genre de remaniement urbanistique, puisque la physionomie de ce quartier va être bouleversée.

**M.GOASGUEN** croit que c'est la direction qui est prise et que cela aurait pu être fait plus tôt, mais il se félicite d'avoir été entendu par l'adjoint chargé de l'urbanisme. L'idée est de trouver pour ce quartier la meilleure solution possible. Ce quartier va être transformé et il faut que ce soit fait au mieux et pour cela une étude complète est nécessaire. Il faut une étude complète de déplacement, savoir où va-t-on mettre des espaces verts ? Quel va être l'accès ? Comment va-t-on pouvoir l'animer ? Car ce quartier a besoin d'être animé. De nombreuses choses vont changer et M. GOASGUEN n'a pas l'intention, et ne croit pas que ce soit celle de la Mairie de Paris, de fermer une telle étude à une commission in vitro. Le projet sera mis sur la place publique. Il faut qu'il y ait un débat non seulement avec les associations mais avec tous ceux qui vivent dans ce quartier. Tout cela prendra le temps nécessaire mais il faut absolument que les gens donnent leur avis sur toutes ces questions et que l'on trouve une harmonie. Il faut trouver un compromis qui soit vivable pour tout le monde. Chacun doit faire des concessions. Il est toujours très difficile d'imposer le changement pour tout le monde aussi bien pour la Mairie de Paris que pour la Mairie du 16<sup>e</sup>, pas forcément dans le même sens, mais il faut que chacun fasse un pas car il est vrai que la Porte d'Auteuil a besoin d'être réanimée. Le 16<sup>e</sup> est un arrondissement qui a beaucoup changé, il y a davantage de jeunes qu'auparavant, ils ont envie de sortir, de bouger et cela il faut en tenir compte. C'est la sociologie du quartier qui change et il faut donc que les élus, quelle que soit leur tendance politique, se donnent la main avec les habitants pour ce changement. L'idée n'est pas de faire cela entre élus de Paris ou élus de l'arrondissement mais bien de l'ouvrir à tout le monde. Cela donnera lieu à de grands débats.

**Mme JAVEL** souligne que pour Jean Bouin, le contribuable va dépenser 150 million d'euros et elle se demande ce que deviendra le sport de proximité. Il y a actuellement 2800 scolaires qui pratiquent l'éducation physique à Jean Bouin et qui seront sortis. Le Hockey et l'athlétisme s'en vont aussi, où va-t-on les mettre ? C'est la question que se posent 10 000 personnes. Elle estime que les 150 millions pourraient servir à autre chose.

**M. GOASGUEN** répond que la Mairie de Paris s'est engagée sur le sport de proximité dans le cas où les commissions compétentes donneraient leur accord sur le réaménagement de l'Hippodrome d'Auteuil, mais il attend de voir. Il attend notamment les décisions administratives, début décembre, à ce sujet. Il paraît improbable que l'adjoint chargé de l'urbanisme et Bertrand DELANOË lui-même, et il en est même certain, envisage de sortir 4 000 élèves du stade Hébert, plus 2 800 de Jean Bouin. C'est un problème sur lequel il y a un engagement formel. Il ne se passera rien tant qu'il n'y aura pas au moins un remplacement pour le sport de proximité, mais il est très sceptique et cela n'enlève rien à la critique qu'il porte à Jean Bouin.

**M. LAURET** se présente comme élu de l'opposition. Il entend bien qu'il n'y a pas eu d'arguments politiques ce soir et qu'on est présent pour écouter les représentants des associations et les citoyens. Néanmoins, il lui semble important de donner deux trois informations sur ces différents projets et Jean Yves MANO, adjoint au Maire de Paris, est présent ce soir et connaît parfaitement bien ces projets, il propose de lui laisser la parole.

**M. MANO** remercie Thomas LAURET de favoriser sa prise de parole, dans le même état d'esprit d'ailleurs et sans polémique.

D'abord sur la piscine Molitor, il est extrêmement satisfait car il s'est battu pendant sept ans pour que ce projet sorte des limbes dans lesquels il était enterré. A sa connaissance, il y a huit ou dix jours, les associations qui ont suivi toute l'évolution de ce projet ont été invitées à une



réunion d'information sur l'état actuel des choses. Assez rapidement, la commission d'élus dont il fait également partie va se réunir et devra faire des suggestions au Maire de Paris. C'est lui qui proposera au Conseil de Paris le choix définitif, après avoir écouté les avis de la commission. Cela doit se faire dans des délais extrêmement rapides.

Sur le projet Varize-Murat, ce n'est pas la Ville qui est propriétaire, c'est COGEDIM qui a acheté l'espace au Petites Sœurs des Pauvres. Il a été négocié avec COGEDIM la création d'un EPADE, un établissement public pour les personnes âgées, des logements sociaux avec une ouverture au public du jardin qui est aujourd'hui fermé.

Il sait que des recours sont engagés, COGEDIM travaille et la Ville regarde ce qui se passe. Tant qu'il y a des recours les choses ne peuvent pas évoluer. Il faut aussi que les choses arrivent à terme sachant que tout ceci est conforme aux normes d'urbanisme du PLU et à un moment donné l'objet même des recours s'éteint de fait puisque le projet est respectueux des règles. Après, le tribunal peut juger de l'opportunité ou s'il y a des fautes au permis de construire mais n'interprète pas les problèmes d'urbanisme. Il note avec satisfaction que la COGEDIM a modifié certaines présentations architecturales suite aux contacts locaux, ceci lui semble de bon aloi et il espère que le problème pourra être résolu.

La présence de ce lieu d'accueil de stabilisation pour SDF est une bonne chose parce qu'il vaut mieux occuper les immeubles vacants à des fins sociales, quitte à en retrouver un autre ultérieurement. Avec l'arrivée de l'hiver ce problème est d'importance et des solutions adaptées seront trouvées pour ces personnes, qui n'ont pas vocation d'ailleurs à rester éternellement dans ce type de structure. M. MANO espère que la reconstruction leur permettra d'être accueillis dans des structures de type pensions de famille qui sont développées sur le territoire parisien avec une cadence soutenue.

En ce qui concerne les opérations Jean Bouin, là aussi il y a débat, il y a des recours, des discussions, des difficultés, ceci suivra son cours vraisemblablement.

Pour Roland Garros il a exprimé sa position dans la presse. Il a beaucoup de points d'accords avec Bertrand DELANOË et des nuances parfois. Roland Garros en fait partie. M. MANO a bon espoir que, compte tenu des évolutions au sein de la Fédération de Tennis, ce qui semblait prioritaire sous l'ère de M. BIMES le soit moins pour son successeur, tout en ayant des solutions adaptées avec la couverture semble-t-il du cours central. Il croit qu'aujourd'hui on peut avoir des couvertures allégées, mobiles, qui permettraient de trouver une solution lui semble-t-il adaptée. C'est du moins ce qu'il souhaite.

En ce qui concerne le projet d'Auteuil, lorsqu'il en a été discuté avec RFF, la Ville s'est énormément battue pour diminuer la constructibilité. Car la constructibilité de ce terrain est de 42 000 m<sup>2</sup>. L'Etat en voulait pour 42 000 m<sup>2</sup> et les négociations avec l'Etat sont très compliquées. Cela a été long et les emplacements de service public ont été fortement négociés : une crèche et une bibliothèque. Il signale à M. GOASGUEN qu'elle est prévue au plan d'investissement de cette mandature. M. MANO conseille à M. GOASGUEN d'aller voir l'Etat pour qu'il rembourse un certain nombre de millions d'euros ce qui permettrait d'équilibrer un peu mieux les comptes et diminuer alors la constructibilité. Une proposition à 32 000 m<sup>2</sup> contre 42 000 m<sup>2</sup> c'est la réalité des choses. Il y a des contraintes par la volonté de l'Etat d'encaisser un maximum d'argent, il peut comprendre. Les débats avec Bercy ont été difficiles et les hauteurs de bâtiments sont ce qu'elles sont. De plus, il y a eu une forte discussion avec les architectes des bâtiments de France qui ont aménagé l'urbanisme qui est proposé puisque M. MANO avait essayé de leur vendre le fait que du côté du boulevard Montmorency on pouvait avoir un niveau très bas, de façon dégressive et de ce fait, retrouver 32 000 m<sup>2</sup> avec une répartition différente. L'architecte des bâtiments de France n'a pas accepté cette solution au nom de la vision historique de la prolongation de la ligne de chemin de fer et nous sommes contraints d'avoir un avis conforme. Il a proposé la réalisation de l'ensemble des 32 000 m<sup>2</sup> de l'autre côté en respectant les règles du PLU. Alors, aujourd'hui,

soit l'Etat rembourse une partie des sommes du terrain et il y aura moins de constructibilité, soit l'Etat et RFF ne rembourse pas et le projet ne pourra pas être changé.

**M. GOASGUEN** souhaite apporter un complément. C'est le problème de l'urbanisme dans le 16<sup>e</sup> qui est en cause. Le terrain est cher dans le 16<sup>e</sup>. On sait très bien, que l'on soit propriétaire privé ou propriétaire public, que le terrain est plus cher à Auteuil que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Sous prétexte que le terrain est cher, on impose la densité maximum pour rentabiliser les terrains, c'est-à-dire que l'on paie deux fois. On impose un urbanisme sur des terrains chers mais on ne veut pas en tirer de conclusion. A partir de là, il y a une logique qui aboutit à faire de la densité pour rattraper l'argent investit. C'est-à-dire qu'en réalité si M. GOASGUEN compare le 16<sup>e</sup> par rapport au 20<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup> n'étant pas très cher, on peut faire de l'urbanisme plus bas parce que l'on n'a pas besoin de rentabiliser le coût du terrain. En revanche dans le 16<sup>e</sup> ou dans d'autres arrondissements très chers, on est obligé de faire de la sur-densification. Il faudrait quand même accepter l'idée que si la Ville fait un aménagement Porte d'Auteuil, il y a plusieurs sources de revenus. Il existe une nécessité d'équilibre économique, certes, mais peut-on parler d'équilibre économique quand on met 150 millions de l'autre côté de la Place d'Auteuil dans un investissement qui n'est pas nécessaire. La Ville pourrait faire un effort pour avoir une densité convenable et accepter de diminuer le plafond. M. GOASGUEN pense aussi à la préemption. La Ville consacre des sommes incroyables aux immeubles préemptés notamment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. En sept ans presque 700 millions d'euros ont été consacrés à des immeubles préemptés et qui ne sont pas tous vides. La Ville pourrait peut être accepter de mettre quelques millions d'euros compte tenu du fait que l'on est à proximité du Bois de Boulogne, et tenir compte des réalités urbanistiques. Nous avons la chance ou la malchance d'avoir des terrains chers, et parce qu'on a des terrains chers, on va nous faire un urbanisme de densité forte. Il y a une mesure d'équilibre, peut être de péréquation, à faire et il faudrait peut être l'examiner en Conseil de Paris mais là, c'est un débat politique.

**M. DUFOUR** réagit à ce qu'a dit M. MANO. Concernant la piscine Molitor il est vrai que tout le monde est content que la piscine soit restaurée mais il a un peu le sentiment de revivre ce qui s'est passé avec l'aquarium du Trocadéro. C'est-à-dire qu'effectivement, l'aquarium du Trocadéro est ouvert et fonctionne ce qui est formidable, sauf que l'entrée coûte 25 euros. Pour la piscine Molitor, cet été, on apprenait dans « le Parisien », que l'entrée s'élèverait à 20 euros, et on parlait de 1 600 euros pour un abonnement annuel. La piscine est située dans un quartier populaire, le plus populaire du 16<sup>e</sup>, là où justement on va construire d'avantage de logements sociaux et ce ne seront pas des gens très aisés qui vont vivre là, ils auront une piscine en bas de chez eux dont ils ne pourront pas profiter.

Au sujet de Varize, quand le PLU a été adopté il y a eu une concertation au niveau des Conseils de quartier. Une révision du PLU va prochainement avoir lieu, M. DUFOUR demande si les Conseils de quartier vont être consultés et si cette consultation pourra être étendue à toute la population.

**M. GOASGUEN** répond que la révision du PLU sera accompagnée par la consultation des Conseils de quartier comme cela a été fait la dernière fois.

**M. LAURET** invite tout le monde à se rendre sur le site d'Antoine DUFOUR où figure un plan du projet d'Auteuil, qui est très différent du plan qui a été montré durant la campagne électorale, qui correspondait en fait à un plan masse. Ce plan montre que la hauteur est certes variable de dix à onze étages aux endroits les plus bas mais il est cohérent non seulement par

rapport à l'immeuble qui est derrière mais aussi aux immeubles qui sont boulevard Exelmans ou de l'autre coté.

**M. GOASGUEN** précise que boulevard Suchet, en face, les immeubles font cinq étages.

**M. LAURET** affirme lui que de l'autre coté de place de la Porte d'Auteuil ils sont à sept étages. Cet immeuble sera aligné sur l'immeuble qui est derrière, comme il y a une descente qui permet de faire deux étages supplémentaires, l'immeuble en hauteur va être aligné, ça ne choque pas du tout sur le plan. Il n'est pas favorable à des hauteurs fortes notamment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement mais il est pour une cohérence et cela ne correspond pas forcément à six étages partout. La cohérence c'est la hauteur de l'immeuble par rapport à son environnement et à ce qu'il y a autour.

### Sécurité du quartier

**Mme DREYFUSS** passe la parole à Mme MONIER au sujet de la sécurité.

**Mme MONIER** indique que l'on voit depuis un certain temps un phénomène de bandes qui arrive dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Lors la mandature précédente cela concernait la place Léon Deubel, ensuite il y a eu le 35 rue Mirabeau et maintenant c'est aux alentours du lycée Jean Baptiste Say, rue du Buis et rue Verderet, ce qui engendre des nuisances sonores en particulier tard le soir. C'est un problème difficile à résoudre et elle demandera, puisque l'on va installer des caméras de vidéosurveillance, qu'on en installe à ces endroits. Elle souhaiterait avoir le sentiment du Commissaire de police.

**M. MERCIER** précise que le journal « le Parisien » en faisait état il n'y a pas très longtemps. Il existe un plan d'installation de vidéosurveillance sur tout Paris et donc sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, qui est concerné par la mise en place assez rapide de 83 caméras. Les endroits qui vont être choisis pour ce plan de vidéo protection seront les plus opportuns pour lutter contre la délinquance.

Concernant la rue du Buis et les alentours du lycée Jean Baptiste Say, c'est un problème qui date de quelques mois puisqu'on en parlait déjà en début 2008. Le terme de phénomène de bande lui paraît sujet à discussion. Il s'agit plus de rassemblements de jeunes qui habitent le quartier et ce ne sont pas des bandes extérieures qui déferleraient sur l'arrondissement et créeraient un vrai sentiment d'insécurité et de vraie délinquance. Ce sont des jeunes qui habitent le quartier et qui ont investi cet endroit propice aux rassemblements et aux jeux divers. Il y a des jeux de ballons, des scooters qui font du bruit et parfois on a constaté quelques consommations illicites. Comme il s'agit d'un problème récurrent et que les riverains en souffrent -même si certains riverains sont aussi les parents de ces enfants - une action de présence policière assez marquée est menée. La majorité du temps cela concerne des mineurs et il s'agit plus de nuisances que de délinquance ; du bruit et des comportements qui peuvent parfois créer un sentiment d'insécurité pour les personnes qui n'ont pas l'habitude, mais ce ne sont pas des comportements infractionnelles. Il y a quelques consommations de stupéfiants qui, quand on les constate, font l'objet d'une interpellation et d'une conduite au commissariat. Mais comme c'est souvent du cannabis, les magistrats sont relativement peu favorables à poursuivre ces consommations.

M. MERCIER a donc connaissance des identités de ces jeunes c'est pour cela qu'il se permet de dire que ce sont des jeunes du quartier. Un certain nombre de procès verbaux ont été dressés pour les scooters en infractions et pour les tapages qui ont pu être constatés mais c'est un problème de lutte permanente, et il faut vraiment remettre à chaque fois la pression

sur ces jeunes car ils habitent le quartier et on ne pourra pas déplacer ce problème. On peut le régler ponctuellement, trouver une solution en terme de voirie pour rendre plus difficile leur implantation sur cette place mais en terme policier pur, ce n'est pas une vraie zone de délinquance qui serait le fait de bandes extérieures.

M. MERCIER essaye d'apporter des réponses mais avoue que c'est un peu compliqué. Il y a des passages réguliers. Les jeunes sont dispersés mais on ne peut pas faire de garde statique à cet endroit. Il existe d'autres endroits dans l'arrondissement qui sont tout aussi problématiques, la nuit notamment. Le problème peut réapparaître le lendemain. C'est donc un phénomène difficile à contrer mais sur lequel il reste attentif.

**Mme DREYFUSS**, du point de vue de la voirie, indique que la rue Désaugiers qui est juste perpendiculaire à la rue du Buis a fait l'objet d'une réflexion de l'éclairage et que des plans sont en cours pour la rue du Buis. Les anciens mobiliers destinés aux vélos vont être supprimés parce qu'ils servent de bancs aux jeunes. Sur la place Théodore Rivière qui est devant la rue Verderet, en face de l'église d'Auteuil, on va également voir ce qui peut être fait pour régler le problème.

**Mme BAIGUINI** remercie le commissaire pour ses explications et souhaite reparler des problèmes au Parc Sainte Perrine l'été puisqu'elle a eu connaissance de mains courantes qui ont été déposées au commissariat. Elle pense que ce sont les mêmes phénomènes qui se produisent l'été en haut du parc. Cela inquiète grandement les parents, tout comme à Jean Baptiste Say, même si elle est assez rassurée par la vision des choses de M. MERCIER. Elle a eu échos d'agressions qui se sont passées au Fond des Princes, et qui étaient liées à ces phénomènes de groupement devant Jean Baptiste Say. Il s'agit notamment d'agressions verbales envers des adultes qui font que les habitants, en effet, commencent à ressentir une certaine insécurité. Le souci de Mme BAIGUINI est quand même le parc Sainte Perrine l'été puisque que les enfants ont peur d'aller sur le haut du parc et il semble quand même assez difficile de penser qu'en plein 16<sup>e</sup>, dans un parc public qui n'est pas un grand parc mais un jardin, des phénomènes de ce type se produisent. Elle demande d'envisager la possibilité d'une surveillance accrue l'été.

**M. MERCIER** rappelle qu'il y a aussi des gardiens de la Ville sur les espaces verts. Il sait que l'été il y a une augmentation de la fréquentation des espaces verts et des endroits propices aux rassemblements et les patrouilles s'adaptent. Il s'agit plus d'un sentiment que d'une insécurité réelle donc c'est vraiment quelque chose de difficile à contrer. Le sentiment que les gens ont, la peur qui peut naître d'un comportement de jeunes qui peuvent être agressifs verbalement est quelque chose de compliqué. Une agression verbale n'est pas une infraction pénale et donc ne permet pas d'interpeller les jeunes et de les ramener au commissariat. Il faut, dans ces cas là, contacter les parents et essayer de les convaincre de garder leurs jeunes ou de les éduquer de la meilleure façon possible, mais c'est un travail de longue haleine et il est difficile pour la police de faire passer ce type de message. Il insiste sur le travail de la police dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. C'est un travail d'adaptation quotidienne à la réalité des soucis et des problèmes de délinquance. Au jour le jour on voit ce qui se passe la veille ou les heures précédentes et les patrouilles s'adaptent en fonction des points chauds ou des endroits qui posent des difficultés. Mais il comprend tout à fait que les habitants puissent se sentir insécurisés par des situations ponctuelles. Il admet avoir une vision policière qui fait qu'ayant travaillé dans des arrondissements un peu plus insécurisés, il peut relativiser quand même parfois le sentiment des habitants, même si son métier est d'apporter une réponse à leurs problèmes.

**Mme MONIER** ajoute que des SDF place Stéfanik posent aussi des problèmes, qu'ils sont parfois agressifs et que les gens ont peur, en particulier tôt le matin et le soir.

**M. GOASGUEN** annonce avoir obtenu de la Ville de Paris un éclairage supplémentaire place Stéfanik qui est une place très mal éclairée. Il s'y rendra dans quelques jours parce que c'est un problème qui concerne aussi le centre Varize. Il ne veut pas que s'installe cette idée que c'est lié. Il ira donc expliquer à ses concitoyens qu'il n'y a pas de lien de cause à effet. Quand aux mesures répressives, il connaît bien le système et sait bien qu'une fois qu'on les fait partir ils reviennent et c'est sans fin. Il espère que l'éclairage aura un effet dissuasif mais il est formel sur une chose, il ne veut pas que soit fait d'amalgame avec la présence de ce centre.

**M. MERCIER** concernant les SDF, précise qu'il s'agit d'un problème difficile, plus encore que celui des bandes de jeunes, auquel on a du mal à apporter une réponse. C'est un problème difficile qui n'est pas propre au 16<sup>e</sup>, c'est un problème parisien voire national. Il existe la solution de l'éclairage, mais cela déplace juste le problème. Très concrètement il n'y a pas une semaine où n'est pas menée d'opération d'éviction de SDF implantés dans le 16<sup>e</sup>. On les retrouve les jours d'après, installés ailleurs ou au même endroit. Il faut savoir que le cadre légal pour intervenir sur les SDF est relativement limité, on peut être amené à les contrôler et les ramener au commissariat le temps du dégrisement lorsqu'ils sont ivres. Il est possible, s'ils commettent des infractions, d'intervenir et dresser des contraventions mais leur insolvabilité fait que cela n'a pas un effet dissuasif. Donc c'est une vraie difficulté sur le 16<sup>e</sup> mais il y a un suivi fait au jour le jour puisque cela peut vraiment gêner les riverains et entraîner de vrais problèmes. C'est un traitement homéopathique quotidien qui fait que l'on déplace le problème quelque temps et ce n'est pas un traitement sur le fond très concrètement en ce qui concerne la police.

**Une riveraine** du stade Jean Bouin pose une question à M. MANO. Plusieurs versions ont été entendues au sujet de la hauteur de couverture du stade, ainsi elle aimerait qu'il confirme à combien d'étages elle s'élèvera.

Elle profite également de la présence du commissariat pour lui faire part du problème de circulation des deux roues sur les trottoirs. Ils prennent le sens interdit pour éviter de contourner la rue à côté. Il y a aussi le stationnement des voitures. Il y a au minimum trente voitures par jour du lycée Claude Bernard jusqu'à l'entrée du stade Jean Bouin.

**Une Habitante** du 44 rue d'Auteuil signale la présence d'un SDF qui boit énormément, fait sa cuisine sur des réchauds à gaz y compris dans le couloir de l'immeuble, que l'on retrouve le soir un rasoir à la main pour se tailler lui-même ses cheveux et qui est d'une saleté repoussante. Elle a tenté d'intervenir de nombreuses fois mais s'est heurtée à une force d'inertie ce qui est quand même très désagréable.

**Un habitant** de la rue de Civry affirme que deux viols ont été commis il y a une quinzaine de jours et voudrait savoir si le ou les auteurs ont été arrêtés. Ces viols auraient eu lieu dans les immeubles.

**M. MERCIER** répond qu'aucun viol n'a été porté à sa connaissance récemment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit peut être d'agressions sexuelles mais le terme de viol lui paraît un peu fort. Les victimes de ce genre d'infraction n'hésitent pas à venir déposer plainte et cela n'a pas été le cas ces derniers temps. M. MERCIER est prêt à entendre les précisions que l'on voudra bien lui donner. Il s'agit peut être de jeunes femmes qui ont été suivies par quelqu'un

d'un peu agressif mais le terme de viol ne paraît pas correspondre à une réalité, ou en tout cas il n'a pas eu connaissance de ce type d'infraction dans le quartier récemment.

**L'habitant** de la rue de Civry, précise que c'est une information qui lui a été rapportée.

**M. MERCIER** répond que la rumeur est parfois plus grave que la réalité de la situation, et qu'en tant que Commissaire central du 16<sup>e</sup> arrondissement aucun problème de ce type là n'a été porté à sa connaissance dans le quartier ni même dans l'arrondissement depuis plusieurs semaines, heureusement.

Concernant le SDF rue d'Auteuil, il est bien connu des services de Police comme des habitants. M. MERCIER rappelle qu'il n'a ni les pouvoirs ni capacité juridique de l'évincer de force. Il y a la possibilité de proposer des solutions par la BAPSA, un service spécialisé qui peut le conduire dans un centre pour lui donner une douche et l'abri pour une nuit. Cela repose sur le volontariat et si la personne ne souhaite pas les suivre on ne peut pas l'évincer de force. C'est donc pour cela qu'il est installé et qu'il est difficile d'apporter une solution à long terme. Le délit de vagabondage n'existe plus depuis plusieurs années en France et c'est aussi une bonne chose. Il n'y a donc pas de cadre juridique et on manque de capacité coercitive pour apporter une solution à ce problème. La question qu'on peut poser est de savoir si le traitement des SDF est un problème policier ou si ce n'est pas plutôt un problème social qui mérite un traitement de fond plutôt que la solution de l'urgence que la police représente.

Concernant les deux roues, c'est un problème difficile et en hausse et qui, d'après lui, ne va pas baisser. Les difficultés de circulation à Paris et sur le 16<sup>e</sup> arrondissement sont telles que les automobiles utilisent maintenant de plus en plus de deux roues : des scooters ou le Vélib'. On constate vraiment une hausse importante des infractions qui sont commises par ces deux roues que ce soit en terme de stationnement, de circulation sur les trottoirs ou de non respect du code de la route comme les feux rouges ou les sens interdits. Il y a une volonté, et aussi des résultats qui sont là pour attester que cette volonté est suivie d'effets, d'une vraie politique de verbalisations pour ces deux roues. Il est vrai que pendant un certain temps, une certaine tolérance était appliquée, mais ces chiffres de verbalisation sont en hausse tant pour le stationnement que pour les feux rouges et les sens interdits. Une action de la Police est menée pour essayer d'éduquer les cyclistes et les conducteurs de deux roues mais M. MERCIER admet que c'est un problème important sans compter que le nombre d'utilisateurs ne risque pas de cesser de croître.

**Une habitante** du quai Louis Blériot se présente. Elle travaille rue Boileau et est propriétaire d'un véhicule deux roues. Elle comprend bien la gêne que cela peut occasionner, c'est la raison pour laquelle un parking avait été demandé. Ce parking a été autorisé et des panneaux ont même été installés, indiquant la date de début des travaux, puis ils ont été retirés et le parking n'a pas été construit, et cela sans aucune explication. Il s'agit d'un endroit localisé 92 rue Boileau. Il y a un trottoir un peu large qui permettait de stationner des deux roues, mais compte tenu de la multiplication du nombre de véhicules, elle comprend bien que cela peut gêner et c'est en ce sens que le parking avait été demandé.

Il se trouve que ce matin même, des policiers qui verbalisaient lui ont fait entendre que depuis quelque temps, à cet endroit là, les deux roues avaient une situation prioritaire et avaient le droit de se mettre sur ce trottoir. Elle ne comprend pas très bien et n'est pas la seule puisqu'une pétition a été faite pour l'obtention de ce parking. Elle ne voit pas qui cela peut gêner et pourquoi cela a été fait de cette façon là.

**Mme DREYFUSS** répond qu'il existe un programme deux roues établi par la voirie. Il s'agit d'une programmation d'année en année et qui est fonction des demandes qu'il y a du sud au nord de l'arrondissement. Les priorités tournent, les emplacements deux roues se font quartier par quartier ou rue par rue. Donc si effectivement il y a un autre quartier qui demande aussi une programmation deux roues, le service de voirie regarde s'il existe déjà des zones deux roues autour de l'emplacement et à ce moment là c'est l'autre programmation qui a sa faveur.

**L'habitant du quai Louis Blériot** s'étonne que l'autorisation de ces travaux ait été affichée puis retirée le jour du début des travaux. Ayant même croisé la personne qui l'a enlevée, elle lui a demandé pourquoi, alors que tout le monde s'en réjouissait, il lui a été répondu que cela venait de la mairie, c'est tout. Il se trouve que maintenant les deux roues stationnent toujours en face mais il paraît qu'ils y sont autorisés et ne feront plus l'objet d'enlèvement. C'est une bonne chose pour les motos mais cela ne résout en rien la gêne des riverains.

**M.DUFOUR** indique que justement rue Boileau, il y a un an, a été créé un parking à vélos au niveau du 59 rue Boileau, c'est peut être une explication. Il a été créé à la demande des parents d'élèves du groupe scolaire Chardon-Lagache-Musset. Il y a d'ailleurs un problème avec des grilles installées dans le cadre du plan Vigipirate devant les écoles auxquelles les propriétaires de deux roues accrochent leur véhicule ou les laissent simplement posés sur la béquille. C'est très problématique parce qu'il s'agit de sorties d'écoles. Il n'y a pas eu d'accident pour l'instant, heureusement. De plus, la nouvelle école qui a été construite au niveau du 57 rue Boileau a une façade en verre et déjà, plusieurs carreaux ont été cassés à cause de scooters qui sont rentrés dans la façade. Il imagine le cas où ce serait un enfant qui rentre dedans et que le scooter lui tombe dessus cela pourrait être très grave. Les parents d'élèves se sont mobilisés et ont réalisé eux-mêmes des petits panneaux pour demander aux gens d'aller s'installer ailleurs que devant l'école. Ils ont d'eux même organisé une sorte d'ilotage pour demander aux propriétaires de scooters et de vélos d'aller se garer ailleurs que devant.

Malheureusement rien n'y a fait et M. DUFOUR pense avec regret que la répression est plus efficace pour changer les choses.

**L'habitant du quai Louis Blériot** fait partie des parents d'élèves de l'école Musset qui se sont mobilisés pour l'obtention du parking. La veille du retrait des panneaux, les parents en parlaient encore lors de la réunion des parents d'élèves.

**Mme DREYFUSS** s'engage à saisir les services.

**M.GOASGUEN** ajoute que cela soulève une question plus importante qui est la nécessité de créer un code de la rue. Il parle en tant que parlementaire et est en train d'étudier la possibilité de le faire parce que la cohabitation des piétons, des automobilistes, des rollers, des vélomoteurs, des vélos etc... crée un changement considérable et que le code de la route est tout à fait lacunaire en la matière. C'est un projet qui est en débat à l'Assemblée en ce moment.

**M. de NOUËL** profite de la présence de la police pour exposer un problème. Il joue au tennis au Fond des Princes tous les samedis matins et très souvent, il est très difficile de trouver une place parce que le parking est envahi de camionnettes. Il comprend que tout le monde doit gagner sa vie mais cette activité n'est pas compatible avec la présence d'enfants.

**M. MERCIER** répond que le problème du Fond des Princes est bien connu et récurrent. Des actions de verbalisation résolvent le problème quelque temps mais il faut revenir en permanence. Il en prend note et va mener à nouveaux des opérations de verbalisations.

**M. de SALVATORE** souhaite revenir sur la Porte de Saint Cloud où un problème se pose surtout l'été. Il s'agit des restaurateurs qui occupent les trottoirs avec leurs tables de façon abusive. Il se fait le porte parole des personnes âgées qui sont obligées de descendre du trottoir et de se faufiler entre les voitures pour essayer de passer. Il demande si on ne pourrait pas appeler les restaurateurs à un peu plus de civisme

**M. MERCIER** rappelle que c'est plus que du civisme, c'est du respect de la réglementation puisque l'implantation de terrasses sur les trottoirs répond à une réglementation très précise, avec une autorisation et des dimensions déterminées. Des actions de contrôles sont menées sur ces établissements pour voir s'ils respectent la réglementation. Il existe un service spécialisé pour cela au commissariat, et les restaurateurs ne respectant pas les règles sont verbalisés.

Il ne faut pas hésiter à contacter ce service en cas de problème.

**M. de SALVATORE** pense que cela s'apparente à de la délation.

**M. MERCIER** précise qu'il ne s'agit pas de la délation, c'est du civisme que de signaler aux autorités les problèmes afin qu'elles y apportent une solution.

**Un habitant** alerte le conseil de quartier sur le bruit que font les motos.

**M. GOASGUEN** répond que l'on peut prévoir des dispositions sur le bruit. Il faut tout refaire en réalité, le code de la route étant prévu pour une organisation de la mobilité qui ne correspond plus à l'organisation de la mobilité moderne. Nous avons 20 ans de retard et le bruit est effectivement quelque chose qu'il va falloir sanctionner.

### Propreté du quartier.

**Mme DREYFUSS** précise qu'avant de prendre les différentes questions, M. GOASGEN va présenter la Charte de la propreté.

**M. GOASGUEN** souligne que la propreté n'est pas un problème spécifique au 16<sup>e</sup> bien qu'il y soit un peu plus aigu. Il existe un vrai problème d'organisation de la propreté sur Paris et en particulier sur le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il pensait que la situation allait s'améliorer mais en réalité ce n'est pas le cas. De plus, on le lui reproche parce que les habitants sont persuadés que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est responsable alors qu'elle n'a aucun pouvoir dans ce domaine. Il a donc décidé de prendre son bâton de pèlerin et de faire le tour des quartiers pour que, au moins, on ne l'accuse pas comme c'est le cas de temps en temps, en prétendant que c'est l'excès d'incivisme du 16<sup>e</sup> qui rend l'arrondissement sale. Avec toutes les écoles, il organisera de grandes réunions de parents d'élèves pour expliquer, avec l'appui de la charte, que la propreté est une affaire de civisme.

Mais il y a quand même un problème d'organisation, il est parisien, global. Il a eu d'ailleurs, avec l'Adjoint à la propreté, des entretiens qui se passent plutôt bien. Il pense que l'on va arriver, dans les semaines qui viennent, et le plus tôt sera le mieux, à organiser le service différemment, c'est-à-dire que normalement la collecte des ordures dans le 16<sup>e</sup> va être privatisée. Elle sera donc confiée à une société privée, ce qui permettra de récupérer une



partie des personnels qui sont actuellement affectés à collecte des ordures et ainsi, avoir un peu de renfort sur le nettoyage des rues.

Ensuite, même s'il n'en a pas les pouvoirs, il convoquera ici les personnels, le directeur de la Propreté du 16<sup>e</sup> arrondissement, avec les conseils de quartier éventuellement, afin de faire un grand débriefing parce qu'il faut absolument que cette situation cesse. Des tas de mesures seront prises et M. GOASGUEN garantit qu'il n'a pas du tout l'intention que cela continue comme ça, il en parlera d'ailleurs au Conseil de Paris. Ce n'est pas un problème de gauche ou de droite, il y a un problème d'organisation et ça ne va pas. C'est le sujet de préoccupation majeur du 16<sup>e</sup> arrondissement avec les crèches et il ne laissera pas partir cette affaire comme cela, même s'il n'en a pas les compétences. Il va falloir que l'on soit vraiment solidaire les uns des autres et que des efforts soient fait de la part des citoyens en particulier sur les déjections canines. Il y a des abus incontestables et qui sont verbalisés par les 80 inspecteurs présents sur l'ensemble de Paris. Mais au-delà de l'effort citoyen, il y a la nécessité d'un effort structurel.

**Mme BALDINI** ajoute que la charte permet de rappeler un certain nombre de choses à faire et à ne pas faire. Elle pense que c'est important et qu'il faut que le plus grand nombre la signe. Si on arrive à sensibiliser les gens sur ce sujet en leur montrant cette charte, peut être qu'ils y penseront lorsqu'ils iront jeter un papier ou mettre leurs ordures ménagères dans les sacs poubelles de rues. Il faut savoir que ces déchets attirent des corneilles, qui n'étaient pas présentes à Paris auparavant, qui sont là maintenant parce qu'elles trouvent à manger et aussi par la proximité du bois de Boulogne. Il y aura donc une tournée dans l'ensemble de l'arrondissement pour essayer de sensibiliser les gens.

Mme BALDINI précise que la charte est disponible sur le site internet et à l'accueil de la Mairie. Elle est également dans la lettre du Maire. Il faut bien préciser aux signataires qu'ils doivent la ramener à la Mairie de façon à pouvoir bénéficier du cadeau du Maire qui est un très joli sac « 16<sup>e</sup> l'arrondissement propre ». Il peut se rouler dans un sac à main et évite l'utilisation de sacs de caisse. Il est fabriqué en France et recyclable. Elle engage tout le monde à signer la charte et à le faire savoir autour de soit.

**M. de SALVATORE** suggère de créer de nouveaux emplois de balayeurs.

**Mme BALDINI** est bien d'accord avec lui et c'est d'ailleurs ce qu'elle cherche et ce pour quoi elle se bat avec M. le Maire sauf qu'ils ne sont pas décideurs. C'est la Mairie de Paris qui est décisionnaire en la matière.

**M. GOASGUEN** ajoute qu'il n'y a pas une bonne ambiance dans ce secteur. Ce n'est pas seulement vrai dans le 16<sup>e</sup> mais pour tout Paris. Cela tient à des querelles qui ont eu lieu il y a des années entre la régie et le privé. C'est une organisation sociale qui est très difficile à gérer. Il le conçoit très bien mais maintenant il faut faire quelque chose. D'autre part, il compte beaucoup sur les enfants et en particulier dans le primaire où il va se rendre et prendra le temps nécessaire pour que les enfants expliquent à leurs parents comment ils veulent voir la Ville de Paris dans quelques années. Il pense que c'est encore une des meilleures solutions parce que c'est un vrai problème.

**M. de NOUËL** affirme que rue de Varize, il y avait beaucoup plus de monde auparavant pour balayer les rues et que depuis la période qui a précédé les vacances, il ne voit plus personne. Il n'est pas là tous les jours, mais a vraiment la sensation qu'il y avait plus de personnel avant.

**Mme BALDINI** indique qu'une opération de nettoyage approfondie a justement été menée avant les vacances dans ce quartier.

**M. de NOUËL** s'en souvient très bien.

**Mme BALDINI** ajoute que le problème, dans ce quartier là, est que les balayeurs ne passent pas aux mêmes heures. Il y a des rotations, donc il ne faut pas penser qu'ils ne sont pas là parce qu'on ne les voit pas. Parfois ils passent très tôt le matin mais normalement, ils ont l'obligation de balayer chaque rue au moins une fois par semaine.

**M. DUFOUR** soulève le problème des encombrants. Il y a certes la pollution canine, il est bien d'accord, et pense à ce sujet que quelques procès verbaux sont nécessaires de temps en temps, mais il faudrait peut être communiquer sur le service d'encombrants parce qu'il y a des gens qui ignorent son existence.

**Mme BALDINI** ajoute que lorsque le service débarrasse un endroit qui leur a été signalé, il y a de nouveau un tas dans les 10 minutes. Elle comprend aussi que pour les personnels c'est parfois un peu dur. Le service des encombrants est un peu victime de son succès. Il fonctionne tellement bien que les gens imaginent que même s'ils n'appellent pas, le service passera malgré tout. C'est donc aussi un point sur lequel il faut travailler et qui est inscrit dans la charte.

**M. DUFOUR** ajoute qu'il existe des endroits qui sont devenus de vraies décharges, des lieux où les gens ont pris l'habitude de déposer leurs encombrants. Lorsque les riverains font appel au service des encombrants, on leur fait remarquer qu'ils n'arrêtent pas de jeter des choses alors que ce ne sont pas eux qui sont responsables.

**Mme BALDINI** confirme qu'il existe effectivement des endroits comme cela et on ne sait pas trop pourquoi.

**M. DUFOUR** ajoute que c'est peut être à ces endroits qu'il faudrait que s'exerce la répression.

**Mme BALDINI** réponds que des surveillances se mettent en place.

**Mme JAVEL** demande s'il est possible d'installer, comme cela se fait à Boulogne, des panneaux « décharge interdite ». En effet, devant les grilles de Jean Bouin, la piscine Molitor et la rue Claude Farrère, ce sont de véritables déchèteries avec des meubles ou des cuisinières récemment.

**Mme BALDINI** répond que cela est possible mais n'est pas convaincue de leur efficacité.

**Une habitante** demande au Maire s'il connaît le quartier du pont Garigliano et s'il s'y est promené parce que ce quartier est vraiment immonde. Elle habite juste en face du pont et aimerait que l'on s'intéresse à ce secteur qui est de plus en plus sale. Les riverains ont la sensation d'être les oubliés du 16<sup>e</sup> alors qu'ils paient des impôts comme tout le monde. Il suffit de s'y rendre pour constater des immondices du matin au soir. Maintenant, s'ajoute au problème des chiens et des pigeons celui des mégots. Elle demande à la municipalité de faire quelque chose car la situation est devenue vraiment insupportable.

**Mme BALDINI** note ses remarques et les transmettra aux services. Il existe quelques petits coins comme cela qui sont parfois un peu délaissés mais son travail est de les signaler et ce sera fait.

**Un riverain** évoque le problème de la prolifération des mauvaises herbes.

**Mme BALDINI** explique que le précédent adjoint au Maire M. CONTASSOT avait souhaité pour la préservation de la biodiversité que l'on n'emploie plus d'intrants nocifs. La nouvelle adjointe revoit cette situation et du stabilisé va être mis autour des arbres, ce qui facilitera le balayage et empêchera l'herbe de pousser. Cela se fait déjà mais évidemment tous les pieds d'arbres ne peuvent être traités en même temps sur l'ensemble Paris. C'est un problème qui normalement devrait être résolu prochainement.

**M. MICHEL**, habitant de la rue Musset, expose les problèmes auxquels sont confrontés les riverains de sa rue. Le dépôt d'ordures à des endroits où cela est formellement interdit comme le stipule des plaques, les déjections canines - c'est une rue qui est tout à fait favorable au passage - et les papiers. Lorsqu'ils demandent que ce soit balayé, et cela a été fait, le résultat est à peu près inexistant. Il demande quelles sont les solutions et quand verra-t-on les choses changer. Il affirme que d'autres quartiers de Paris sont plus soignés et que l'Hôtel de Ville dit que le 16<sup>e</sup> est responsable de la propreté - c'est ce qu'on lui a répondu par téléphone - même s'il est conscient que ce n'est pas le cas.

Ailleurs cela se passe différemment. New York qui est une grande ville est très propre. D'autres villes, pour les déjections canines, mettent des panneaux avec des sacs en plastique à destination des maîtres qui voudraient faire un effort. Il estime que la France est à maints égards un pays crasseux et des pays éloignés et moins riches sont plus propres. C'est peut être une question qu'il faudrait se poser.

**M. GOASGUEN** répond que l'Hôtel de Ville peut dire ce qu'il veut, les mairies d'arrondissements n'ont hélas aucun pouvoir en matière de propreté, absolument aucun. Tout ce qu'il fait a pour objectif de sensibiliser la population et de se mettre en rapport de force de manière à expliquer à la Ville qu'ils sont en train de faire un mauvais calcul car la propreté va leur coûter très cher.

S'il y a une privatisation, mais là encore ce n'est pas de son fait car il faut que la Mairie de Paris soit d'accord, il aura peut être un moyen de pression personnel sur l'entreprise qui va la gérer parce qu'il dira à l'entreprise que si le contrat n'est pas honoré il ne sera pas renouvelé l'année suivante. Mais en l'état actuel des choses, il n'a aucun pouvoir sur la direction de la propreté.

**M. LAURET** fait remarquer que M. GOASGUEN était plus équilibré tout à l'heure dans ses explications et ajoute qu'il a la possibilité de négocier avec le Maire de Paris un certain nombre de priorités en matière de propreté.

**M. GOASGUEN** répond qu'il n'y a pas de priorités. M. TAITTINGER, son prédécesseur, avait négocié un contrat de propreté avec la Mairie de Paris. Ce fut une catastrophe et le fait qu'il ne se soit pas mis en rapport de force a aggravé les problèmes de propreté, parce que non seulement nous n'avons rien eu, mais nous avons eu moins que ce que l'on aurait dû avoir. Il ne renouvellera pas le contrat de propreté parce qu'il ne veut pas servir d'alibi. Il ne signera rien à partir du moment où il n'en a pas la responsabilité.

**M. LAURET** ajoute qu'il n'y a pas de mystère sur le fond du problème. Ce que souhaite faire la Ville de Paris et qui a été voté au conseil d'arrondissement au mois de juillet c'est donc la privatisation du ramassage des ordures, de façon à redéployer du personnel sur le nettoyage des trottoirs. Aujourd'hui et comme l'a évoqué à demi-mot M. GOASGUEN, il y a un problème, qui est extrêmement difficile à régler, de négociations sociales avec les syndicats qui sont très implantés dans ces services.

**M. GOASGUEN** fait confiance à M. DAGNAUD, l'Adjoint qu'il a revu au Conseil de Paris et à qui il a fait comprendre qu'il ne le lâchera pas sur l'affaire de la propreté. Il faut donc que cette privatisation soit faite. M. GOASGUEN met la pression et c'est son rôle en tant que de Maire d'arrondissement, il veut absolument avoir un changement. Son seul pouvoir est politique, pas juridique.

**M. MICHEL** se demande aussi s'il ne faudrait pas supprimer l'automne, parce que chaque année les feuilles tombent et on nous dit que le nettoyage des feuilles passe avant celle du papier et autres saletés.

D'autre part, vivant dans le 7<sup>e</sup> arrondissement auparavant, il demande si c'est la proximité des ambassades et des ministères qui faisaient que les trottoirs, beaucoup plus larges, étaient beaucoup plus propres ? Comme si les chiens avaient moins envie...

**M. GOASGUEN** répond que c'est en partie lié. Aux alentours des ministères, il y a un service qui est beaucoup plus effectif. Ce n'est pas un problème, là encore, d'arrondissement mais c'est un problème de choix. Il est clair que dans cette situation, il y a des moyens de pression. Mais c'est le système d'organisation parisien qui ne va pas. A Argenteuil ou à la Courneuve, qui ne sont pas des villes riches, c'est beaucoup plus propre qu'à Paris! C'est donc un problème d'organisation du système et il faut s'y attaquer. Il n'y a rien de plus pénible que de se voir reprocher des choses auxquelles on ne peut rien. C'est la raison pour laquelle il descend dans la rue.

Quand aux grèves elles sont endémiques. La Mairie du 16<sup>e</sup> fait régulièrement l'objet d'une visite protocolaire de l'ensemble des syndicats venant lui dire qu'ils ne veulent pas de privatisation. M. GOASGUEN leur répond qu'il lui est égal que ce soit privé ou public, il veut que ce soit nettoyé et il mènera une vie d'enfer à la Mairie de Paris pour que cela le soit. C'est pour cette raison qu'il ne signe pas de contrat. Il n'y a que de cette façon qu'on arrivera à quelque chose.

**Mme BALDINI** précise que l'effectif du personnel de propreté de l'arrondissement est d'environ 350 personnes et il faut savoir qu'il y a un taux d'absentéisme énorme, de l'ordre de 20%. Il faut donc réorganiser chaque jour le travail de chaque équipe en fonction des absents. C'est pour cela qu'il y a des difficultés au niveau du ramassage ou du balayage.

**M. GOASGUEN** ajoute que d'un point de vue juridique, les arrondissements ne sont pas traités de la même manière. Il y a des arrondissements où la collecte des ordures est privée, et le nettoyage public comme le 15<sup>e</sup> arrondissement. Le 16<sup>e</sup> a cette caractéristique qui tient au fait que l'on n'a pas réagi plus tôt. En passant un contrat, on a solidifié un statut qui est un statut totalement public, ce qui ne donne aucune prise parce c'est un syndicat fort qui est très organisé. M. GOASGUEN n'a aucun droit de regard sur l'ergonomie du système. Au moins avec le privé, il aurait la possibilité de dire que l'on n'est pas satisfait du travail et changer d'entreprise. C'est pour lui la seule solution. Ce n'est pas un choix idéologique c'est un choix de nécessité.

**Un riverain** suggère de comparer le balayage par kilomètre de voirie, par arrondissement ou par quartier.

**M. GOASGUEN** répond qu'il faut se méfier des chiffres. M. CONTASSOT a été un adjoint très contesté, à juste titre et si son successeur fait le même travail, on lui mènera une vie de chien, c'est le cas de le dire d'ailleurs, car c'est la seule chose à faire.

**Une riveraine** pense que, pour le ramassage des feuilles, il y a un petit peu de zèle de la part de l'Hôtel de Ville. Quai Louis Blériot il y a beaucoup de feuilles et généralement cela se traite avec une sorte d'aspirateur qui fait un bruit horrible à 6h du matin. A ce moment là, ils trouvent du personnel. Par contre cela embête tout le monde ! Dans le secteur du quai Louis Blériot qu'elle habite depuis plus de 20 ans, il y a toujours eu des problèmes de propreté à des horaires différents, sans compter la présence du « Point P » et d'autres entreprises de bâtiment qui amènent énormément de poussière. Non seulement c'est vraiment une zone immonde mais qui en plus n'est pas sûre. Elle ne laisse pas ses enfants rentrer seuls le soir du centre d'animation – qui est très bien par ailleurs - en prenant le quai. Il y a des voitures en épis et des crasses partout, c'est absolument immonde. Elle a deux enfants qui vivent et qui sont nés dans le quartier. Elle estime être la citoyenne du 16<sup>e</sup> par excellence, mais ce coin est vraiment moche.

**Mme DREYFUSS** a bien noté ses remarques.

**Mme BAIGUINI** annonce avoir été saisie par une dame qui est présente dans le public au sujet de nuisances sonores rue d'Auteuil qui sont liées aux livraisons, aux bus, mais également à de nouvelles machines installées par le magasin Monoprix. Elle lui passe la parole.

**Cette dame** habite rue d'Auteuil juste à coté du Monoprix. Le Monoprix s'est agrandi il y a trois ou quatre ans et ne possède aucune aire de livraison donc ils livrent dans la rue. Cela devient invivable. Tous les matins cela commence à 6h en général et ils ont toujours cinq ou six camions qui arrivent en même temps. Ils n'ont pas de place et se garent n'importe où, ce qui crée des embouteillages et un concert de klaxons. Le bus ne passe pas, les camions poubelles non plus, parfois même les poubelles ne sont pas ramassées faute d'accès. Elle a conscience que le Monoprix fait vivre 120 personnes, que l'on n'a rien droit de leur dire mais elle pense qu'ils peuvent aussi respecter les gens qui habitent dans le quartier et qui sont de plus en plus nombreux à se plaindre des nuisances. Il y a sûrement quelque chose à faire.

**Mme HUNTER** s'engage à reprendre contact avec les représentants du magasin Monoprix pour essayer d'organiser une meilleure gestion des livraisons avec ces poids lourds de fort gabarit. La problématique est que ça ne dépend pas toujours du directeur de l'établissement mais aussi des livreurs.

**Mme BAIGUINI** ajoute que depuis que l'arrêt de bus a été déplacé, les camions de livraison de Monoprix se trouvent juste en face de ceux de chez Nicolas et de chez Le Notre donc il y a un goulet d'étranglement qui se fait et le bus ne peut plus passer. Au bout d'un moment le bus klaxonne et les voitures derrière également. Ce qui fait à 6h du matin un concert de klaxon rue d'Auteuil qui est pénible.

**Mme HUNTER** est bien au courant pour avoir participé à la réunion pour le déplacement de cette zone de livraison. La grande difficulté est qu'il y a de plus en plus de camions avec un

gabarit de plus en plus important. Pour éviter plusieurs rotations ils préfèrent utiliser des camions beaucoup plus grands et il y a le haillon. Le haillon c'est la partie métallique qui descend et effectivement les zones de livraisons ne sont pas toujours adaptées au gabarit du poids lourd. On a également la difficulté du stationnement des riverains sur cette zone de livraison. Le camion reste ainsi en pleine voie, gênant effectivement la progression des autres usagers, elle en est toute à fait consciente. Ce n'est pas une problématique spécifique à la rue, elle existe dans d'autres secteurs de l'arrondissement. Elle pense à la rue de la Pompe en particulier, avec tous les établissements scolaires et malheureusement on n'a pas toujours les moyens de faire pression auprès des chefs d'établissements et des commerces pour avoir une meilleure gestion de la rotation de ces livraisons. C'est toujours la grande difficulté liée à ces commerces implantés en milieu urbain ou effectivement la voirie n'est pas toujours adaptée.

**Mme BAIGUINI** pense que c'est le stationnement des véhicules sur les places de livraison qui est vraiment problématique.

**M. MERCIER** ajoute que lorsque des opérations d'enlèvement sont menées sur les emplacements de livraison les riverains ne sont pas ravis. Il est donc difficile de contenter tout le monde.

**M. DUFOUR** se demande s'il ne faudrait pas envisager un réaménagement de la voirie.

**Mme DREYFUSS** ajoute qu'il est courant, pour ce genre de problème comme ce fut le cas avec le Monoprix de la rue des Belles Feuilles, d'organiser des réunions sur place avec la voirie, la police, le directeur du magasin et quelquefois les personnels de livraison. Un grand travail a été fait sur cet établissement pour minimiser la gêne des riverains, bien que ce ne soit pas facile entre la zone de transport de fonds, la zone de livraison et un quai de bus pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

**M. DUFOUR** propose, comme cela se fait ailleurs avec des supermarchés, la mise en place d'une charte entre les riverains et les commerçants pour organiser et aménager des horaires de livraison où chacun essaie de faire un effort et de temps en temps, des points de contrôle pour voir si cette charte est respectée

**Mme DREYFUSS** précise qu'au début de la rue d'Auteuil il n'y a pas de problèmes avec les commerçants, mais certains riverains en ont avec le Monoprix. Elle est consciente de ce problème et les efforts de la voirie et de la police sont concentrés sur cette zone, qui en plus accueille un marché, ce qui pose des difficultés supplémentaires. Il s'agit d'une équation difficile entre le stationnement riverain, la livraison, le stationnement des marchés et la libre circulation.

### **Animation de la vie locale et du quartier**

**Mme DREYFUSS** présente Sabine GAUDISSERT, directrice du Centre d'animation du Point du Jour, afin qu'elle expose ses idées en matière d'animation.

**Mme GAUDISSERT** avait inscrit à l'ordre du jour des propositions d'animation de la vie locale et des quartiers. Cela lui paraît fondamental. Le 16<sup>e</sup> est un arrondissement très jeune avec beaucoup de nouvelles familles et de grandes fratries. Les gens, comme partout ailleurs, sont demandeurs de lien social, comme il a été entendu tout à l'heure, de relation de bon voisinage. Cela peut aussi passer par une démarche volontaire de tous. Elle a des choses très

simples à proposer. Elle a aussi un peu interrogé les adhérents du centre d'animation qui sont au nombre de 2 000, avec des propositions très concrètes autour de la fête de la musique vers la porte de Saint-Cloud certainement sur la place Reynaud qui lui paraît la plus appropriée.

D'autres idées ont émergé comme un troc petit enfance, un marché des cultures du monde, et puis au-delà de ces festivités qui peuvent être conduites en partenariat entre les associations, le centre d'animation et les commerçants, elle propose que le réseau jeunesse se réunisse, c'est-à-dire tous les acteurs auprès des préadolescents, adolescents, et jeunes adultes, pour réfléchir un petit peu. Mme GAUDISSERT a été saisie aussi par Mme ROUSSEAU, puisque le centre Le Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier se trouvent aussi sur les conseils de quartier du Nord de l'arrondissement, sur l'accompagnement des jeunes en difficultés. L'idée est donc de faire émerger un groupe d'acteurs jeunesse pour voir s'il existe un besoin et comment on pourrait organiser un Conseil de la Jeunesse dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, de quelle manière on peut mettre en lien le point information jeunesse du Point du Jour, avec le CIDJ, avec le CIO, et les des établissements scolaires. Elle a aussi l'idée, peut être d'ici quelques années, de monter des projets intergénérationnels. Cette année elle travaille sur un thème qui s'appelle « le 16<sup>e</sup> à moi ». Il s'agit de faire raconter les histoires des personnes âgées, faire collationner les paroles par les jeunes dans le cadre des ateliers « son » et des ateliers d'autobiographies illustrées et d'illustrations narratives. Il y aura une restitution de toute cette collation de l'histoire du Point du Jour au mois d'avril et Mme GAUDISSERT voulait proposer qu'à partir de la dynamique du conseil de quartier l'idée se propage un peu et que l'on crée ainsi des mémoires locales.

Un autre projet qui est arrivé jusqu'au Point du Jour et qui peut paraître un peu farfelu mais c'est un sujet récurrent, il s'agit des coopératives bio. Des gens ont envie de se constituer en coopérative, c'est-à-dire de trouver un agriculteur, pas trop éloigné de Paris, qui pratique la culture biologique et pourrait établir un système de distribution de paniers de fruits et légumes de saison pour les adhérents. Le centre d'animation du Point du Jour veut bien être un lieu d'éducation à cela, un lieu d'accompagnement du projet et aussi le lieu où on viendrait chercher son panier une fois par semaine. Voilà ce qu'elle a à proposer et qui peut être monté en lien avec d'autres conseillers de quartier et les habitants. Cela paraît très anecdotique par rapport à tous les autres sujets qui ont été abordés mais elle croit que l'animation de quartier et le lien social sont aussi fondamentaux pour résoudre tout ce que l'on vient d'entendre ou au moins y participer.

**Mme MONIER** rappelle que la fête de la musique s'organisait autrefois avec le centre d'animation et elle est ravie que cela puisse ce faire à nouveau. Quant à la proposition de troc petite enfance, cela se fait dans le cadre des fêtes d'école en fin d'année, souvent au profit de l'école. On pourrait donc les encourager et essayer de les aider. Concernant le Conseil de la Jeunesse le Maire vient de le créer. D'autre part, il serait souhaitable qu'elle rencontre Mme GAUDISSERT avec Mme RAYER, la présidente de l'association des commerçants parce que pour certaines activités, il faut travailler avec eux. Elle n'est pas présente ce soir mais elle est très active ainsi que M. HADDI qui est au conseil Auteuil Nord.

**M. de SALVATORE** rappelle à Mme GAUDISSERT qu'il est président de l'association « ALEP » Auteur Libraire Editeurs Partenaires avec 60 éditeurs et qu'il peut apporter des colloques, des signatures, des dédicaces et toutes sortes de choses qui groupent des auteurs jeunesse ou adulte. C'est quelque chose qu'il pratique depuis 34 ans.

**Mme DREYFUSS** précise que pour la fête de la musique il est nécessaire de commencer à la préparer dès maintenant. D'autre part, comme le Maire le souhaitait, au sujet de la

délocalisation des conseils de quartier, elle réitère sa demande, et pense qu'elle sera étudiée d'une manière bienveillante, pour que le prochain conseil de quartier Auteuil Sud puisse se réunir au sein de la salle de spectacle du centre d'animation.

**M. DUFOUR** ajoute que des choses s'organisent dans d'autres arrondissements. Les conseils de quartier organisent de temps en temps des vides greniers, pas uniquement spécialisés sur les questions de petite enfance, mais des vides greniers non professionnels dont le but n'est pas du tout lucratif mais juste de favoriser les rencontres entre habitants d'un quartier. M. DUFOUR propose à Mme GAUDISSERT le soutien de son association dans ses projets parce qu'il pense que ce sont de bonnes idées pour animer le quartier. Il ajoute que les conseils de quartier devraient être très actifs dans le cadre de l'événement « Immeubles en fête » c'est quelque chose qui fonctionne très bien. Lui-même en organise un dans une grosse copropriété. Il y a beaucoup de demandes et c'est un excellent moyen de renforcer les liens sociaux, de se parler et de parfois désamorcer des situations problématiques entre voisins.

**Mme BAIGUINI** souhaite dire à Mme GAUDISSERT combien elle trouve ce projet intergénérationnel intéressant, de recueillir la mémoire des anciens, parce que dans une société civilisée, on s'occupe de ses enfants et de ses anciens et c'est une très bonne initiative, d'autant plus que l'arrondissement a quand même une histoire qui est très différente du nord au sud.

Pour les paniers bios, c'est une demande dont elle a entendu parler par d'autres mamans il y a 2 ou 3 ans et, en effet, elle pense qu'on pourrait réfléchir à ce genre de choses avec les commerçants du quartier comme le disait Mme MONIER. C'est quelque chose qui commence vraiment à revenir dans les conversations à une époque où la sécurité alimentaire est une préoccupation majeure.

**Un habitant** revient sur le terrain des Petites Sœurs des Pauvres. Il avait été fait état que le jardin était vraiment laissé à l'abandon et cela ne s'est pas amélioré depuis un an et demi. Il demande si, dans le cadre d'animations, on ne pourrait pas faire un jardin pédagogique comme cela se fait dans le parc Brassens.

**Mme BAIGUINI** pense que le jardin est classé.

**L'habitant** affirme qu'un jardin reste un jardin c'est un EVP (espace vert protégé) on peut en faire un jardin pédagogique en plaçant des ruches, cultivant des plantes, etc...

**Mme BAIGUINI** ne sait pas si on peut toucher au nombre d'arbres, le problème est là. Il lui semble avoir lu quelque part qu'on ne pouvait pas mais elle aime beaucoup les jardins éducatifs. Il y a 29 arbres enfin 25 arbres et 4 souches d'après ce dont elle se souvient.

**Mme DREYFUSS** ajoute qu'aujourd'hui au niveau du parc des Petites Sœurs des Pauvres, il y a un espace vert protégé donc des mètres carrés d'espaces verts protégés et dans le prochain projet de Varize tel que la COGEDIM l'a proposé, cet espace vert protégé serait ouvert au public.

**Un habitant** affirme que sur les 6000 m<sup>2</sup> il n'y en aurait que 1500 d'ouvert c'est-à-dire pas grand-chose.

**Mme DREYFUSS** répond qu'il sera demandé que l'ensemble de l'espace vert protégé soit ouvert au public



**Un habitant** demande si d'ores et déjà on ne peut pas louer aux Petites Sœurs des Pauvres une partie du terrain pour faire ce jardin pédagogique.

**Mme DREYFUSS** répond que pour l'instant c'est lié par convention, c'est l'ADOMA qui occupe les lieux et s'ils ont fermé une partie de l'espace vert pour que les personnes qu'ils accueillent ne puissent pas y aller, elle ne pense pas qu'ils souhaitent l'ouvrir aujourd'hui au public

**L'habitant** suggère de demander l'entretien du jardin fermé.

**Mme DREYFUSS** répond que cela est possible et comme le Maire l'a dit tout à l'heure il rencontrera l'ADOMA et la directrice Mme PINSOLLE dans la semaine.

**Un habitant** souhaite revenir rapidement sur la propreté et savoir ce qui est prévu contre les pigeons qui sont une plaie dans le quartier Garigliano.

**Mme DREYFUSS** répond que la Ville de Paris a alloué dans le dernier équipement de proximité, à la demande du 16<sup>e</sup> arrondissement, un pigeonier stérilisateur pour éliminer le surplus de pigeons. Pour l'instant elle ne sait pas où il sera installé.

**M. de SALVATORE** ajoute que c'est ce qui a été fait à Florence. Ils ont mis un virus qui s'appelle « scalo virus » et beaucoup de pigeons sont morts tout simplement.

**Mme DREYFUSS** affirme qu'il y a des pigeoniers qui fonctionnent très bien dans Paris. Les pigeons vont dans ces pigeoniers où on les bloque au départ pendant quelque temps afin qu'ils s'y habituent et en fassent leur lieu de vie après l'ouverture. Cela fonctionne assez bien et c'est la raison pour laquelle l'installation de pigeoniers s'accélère pour endiguer la population des pigeons de façon moins agressive que le faisaient les services d'hygiène, ce qui satisfait les associations de défense des animaux.

**Mme DREYFUSS** remercie les participants de leur présence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Mme Nicole MONIER  
Adjointe au Maire  
Chargée des Conseils de quartier  
Auteuil Nord et Auteuil Sud